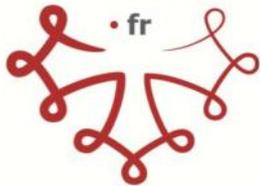


CÉRESTE



Luberon

Mairie de CERESTE 04280

04 92 79 00 15

mairie@cereste.fr



DEMANDE D'ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS

Règlement

L'enlèvement a lieu chaque deuxième mardi du mois

Le service est réservé aux particuliers

Le service est réservé aux personnes ne pouvant se rendre à la déchetterie

Les objets devront être déposés la veille au soir sur le domaine public

Le volume est limité à 1m³ et /ou à une dimension maximale de 2 m

SONT INTERDITS

les ordures ménagères, les déchets végétaux, les déblais et gravats, les pots de peintures et bidons, les pneumatiques et les matériaux susceptibles d'être recyclés ou faisant l'objet de collectes sélectives .

SONT ADMIS

appareils ménagers, meubles démontés, portes et fenêtres sans le vitrage, les objets à usage domestique, sommiers, matelas, ferraille, bois

Nom-Prénom

Adresse

Téléphone

Objets à enlever

Signature du demandeur

Date de la demande:

À remplir par la mairie

Date de la demande:

Au plus tard 4 jours avant la date de l'enlèvement